



MANIFESTATION D'INTÉRÊT
Conseil d'administration
Août 2020

Le dossier de candidature doit nous parvenir au plus tard à 17 h, HE, le 15 septembre 2020

Le Conseil d'administration (CA) du Cercle sportif autochtone (CSA) lance un appel à la manifestation d'intérêt de personnes qui voudraient siéger comme administrateurs du CSA pour un mandat de deux (2) ans qui commencerait à l'automne prochain (2020). Conformément au Règlement du CSA (Article 4, paragraphe 6), les administrateurs en poste et en fin de mandat ne sont pas obligés de soumettre un dossier de candidature, mais peuvent se présenter pour être réélus à la Réunion annuelle des membres. De fait, **il y a cinq (5) postes à pourvoir, dont celui de la vice-présidence.**

1. UN MOT SUR LE CERCLE SPORTIF AUTOCHTONE

Le Cercle sportif autochtone est la voix nationale quant aux activités sportives, physiques et ludiques autochtones; il regroupe les intérêts des peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Le Cercle rassemble des organismes provinciaux ou territoriaux de sport autochtone (OPTSA) qui orientent ensemble le CSA et en déterminent les priorités nationales. L'organisation est un organisme à but non lucratif au sens de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, L.C. 2009.*

2. À PROPOS DES POSTES D'ADMINISTRATEUR ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU CA

Le Conseil d'administration détient par la loi d'autorité relative au Cercle sportif autochtone. Le vice-président ou la vice-présidente est un *cadre* du CA qui fait le lien entre le Conseil et tous les comités, voit à ce que les comités fonctionnent selon leur mandat respectif et préside les réunions du Conseil. Comme membre du CA, le vice-président ou la vice-présidente, les administratrices et les administrateurs occupent un poste de confiance et impriment une orientation stratégique à l'organisation par l'entremise de la personne occupant la direction générale (DG) qui elle, supervise les activités du CSA et du personnel au quotidien. Les administrateurs sont indépendants des OPTSA.

3. DESCRIPTION

Vous vous passionnez pour la culture autochtone, le sport, la forme physique, les loisirs et le développement des jeunes, la vie communautaire et les saines habitudes de vie. Vous avez une vision de la place et du rôle du Cercle sportif autochtone. Vous avez une vaste expérience dans certains des domaines décrits plus loin et vous êtes capable de participer à des discussions stratégiques tout en comprenant toutes les étapes d'une mise en œuvre.

4. MANDAT ET TEMPS REQUIS

Selon le Règlement en vigueur, les mandats sont de deux (2) ans. Le CA se réunit au moins quatre (4) fois par année, dont deux fois face à face à Ottawa (ou une autre ville), et 2-3 fois par conférence téléphonique (1-2 h chacune), habituellement pendant les heures de travail. En outre, l'administrateur doit consacrer environ trois (3) heures par mois à la révision de documents.

De plus, chaque membre du CA doit siéger à un ou deux comités, en fonction des besoins et des compétences de chacun. Le temps nécessaire pour travailler dans ces comités varie. Comme l'organisation est en pleine expansion, les comités se réunissent tous les mois en moment, mais la fréquence des réunions diminuera probablement à une fois par trimestre à l'avenir.

5. RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES

Une administratrice ou un administrateur doit être bien renseigné sur les questions organisationnelles et participer aux délibérations du Conseil et à la prise des décisions qui se présentent.

6. TÂCHES

Les tâches du Conseil d'administration sont les suivantes :

- a) *Approuver, le cas échéant, les politiques et autres recommandations reçues du Conseil, de ses comités et des dirigeants;*
- b) *Faire le suivi de toutes les politiques du Conseil;*
- c) *Aider à la création et au maintien de relations positives entre les membres du Conseil, les membres du personnel et la communauté au bénéfice du Cercle;*
- d) *Offrir leadership et conseils à la direction générale et au personnel qui travaillent à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans stratégiques et opérationnels;*
- e) *Participer à des comités, par exemple celui de la gouvernance, des finances, des ressources humaines et des programmes ou services;*
- f) *Revoir les dossiers et la documentation de référence du Conseil avant les réunions du CA ou des comités;*
- g) *Approuver le budget annuel et la vérification;*
- h) *Participer à l'évaluation annuelle du CA et de la DG;*
- i) *Représenter le Cercle sportif autochtone auprès des intervenants et agir comme ambassadeur de l'organisation.*

7. COMPOSITION DU CA

Le Conseil d'administration comprend huit (8) administratrices et administrateurs, dont une personne à la présidence et une à la vice-présidence.

8. MEMBRE DU CA - COMPÉTENCES

Le Comité des candidatures est à la recherche de candidats capables de pourvoir au poste d'administrateur. Les candidats retenus auront les compétences suivantes :

- Connaissance du système de sport canadien ou international, y compris les leaders du sport provincial ou territorial;
- Expérience de la gouvernance;
- Leadership de cadres;
- Gestion des risques / Finances;
- Relations gouvernementales à Ottawa;
- Collecte de fonds / Génération de revenus ;

- Organisme-cadre ou entreprise nationale;
- Expérience de travail au sein d'un conseil d'administration;
- Travail avec des groupes autochtones ou services auprès de ces groupes.

D'autres éléments sont aussi pris en compte :

- La capacité de parler et de communiquer en anglais, en français et/ou dans une langue autochtone est un atout.
- Le Conseil reflète l'égalité et la diversité du tissu social canadien, en incluant notamment des personnes vivant avec une déficience, un nombre à peu près égal d'hommes et de femmes et des personnes LGBTQIA2S+.
- Comme nous sommes une organisation autochtone, la préférence sera accordée aux candidats autochtones qui correspondent aux compétences requises.

9. QUALITÉS ET EXPÉRIENCE

Les administrateurs de l'organisation sont des piliers essentiels de la réussite organisationnelle. En plus d'avoir l'expérience du travail d'un CA, les candidats doivent avoir une ou plusieurs des qualités suivantes :

- *Connaissance du contexte et des réalités des Premières Nations, Inuits et Métis*
- *Titre en comptabilité (CA, CMA, CGA)*
- *Titre juridique (LL.B)*
- *Titre professionnel (MD, PHD, MBA, Sciences du sport)*
- *Gestion du personnel (titre de professionnel en ressources humaines)*
- *Contacts ou expérience dans le milieu des médias, du marketing ou des relations publiques*
- *Collecte de fonds et contacts avec des sources de financement*
- *Expérience en administration ou gestion*
- *Relations ou contacts au gouvernement*
- *Expérience en développement organisationnel ou planification stratégique*

10. ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligible à faire partie du CA, une candidate ou un candidat doit :

- Être âgé d'au moins dix-huit (18) ans;*
- Avoir la capacité de contracter selon la loi;*
- Ne pas avoir fait faillite;*
- Ne pas avoir de dossier criminel ni avoir été poursuivi au civil pour fraude.*

REMARQUE : *Comme nous sommes une organisation multisports (OMS) subventionnée par Sport Canada, les administrateurs et cadres du CSA doivent être indépendants et ne peuvent occuper un poste d'élu ou de membre du personnel d'une OPTSA membre.*

11. CALENDRIER

Les élections pour pourvoir à ces postes se tiendront le 22 septembre prochain dans le cadre de la Réunion annuelle des membres qui sera virtuelle en raison de la pandémie actuelle. Les personnes qui veulent poser leur candidature doivent être prêtes à assister à la Réunion annuelle générale et à y faire une présentation de 3 minutes au maximum sur ce qui les pousse à faire partie du CSA.

Toute personne intéressée à manifester son intérêt peu le faire en présentant les éléments suivants :

1. Formulaire de candidature du CSA de 2020 rempli (voir pièce jointe);

2. Curriculum vitae mis à jour;
3. Deux (2) lettres de recommandation (1 personnelle ou professionnelle et 1 en provenance d'une OPTSA membre du CAS) en appui à cette candidature
4. Expression de la disponibilité le jour de la Réunion annuelle des membres pour faire une présentation de 3 minutes le 22 septembre 2020

En vertu de l'article 4.4 c) du Règlement du CSA, toute candidature doit être présentée au moins sept (7) jours avant la réunion annuelle, et doit parvenir au Comité des candidatures au plus tard à **17 h, le 15 septembre 2020.**

REMARQUE : *les dossiers de candidatures intégraux, comprenant CV et lettres de recommandation, seront distribués aux membres avant la réunion annuelle.*

Faire parvenir le dossier de candidature à :
Rob Newman, président du Comité des candidatures du CSA
Par courriel : ascoffice@aboriginalsportcircle.ca

Si vous avez besoin d'aide pour remplir et soumettre un dossier de candidature, veuillez le dire par courriel : ascoffice@aboriginalsportcircle.ca ou par téléphone au bureau du CSA : 613-518-8353 ou à Rob Newman : 604-340-8432